



## Règlement sur la distribution d'eau potable – Annexe 1

### Tarifs d'application

#### A. Saint-Maurice

##### **Taxes de raccordement au réseau**

CHF 1'000.-	raccordement jusqu'à 1 ¼ "
CHF 1'500.-	raccordement jusqu'à 1 ½"
CHF 2'500.-	raccordement jusqu'à 2"
CHF 4'000.-	raccordement jusqu'à 2 ½"
CHF 6'000.-	raccordement jusqu'à 3"
+ CHF 200.-	par appartement dès la deuxième unité de logement.

La taxe de raccordement au réseau pour les jardins est réduite de moitié.  
Pour un diamètre supérieur, la taxe est fixée de cas en cas par le Conseil municipal.

##### **Abonnements**

#### a) Taxe annuelle d'abonnement

CHF 30.- par concession ;  
CHF 15.- par ménage, atelier, appartement, commerce, immeuble, industrie, etc.

Pour les immeubles commerciaux, les industries, la taxe d'abonnement est basée sur le diamètre d'entrée,  
selon le barème suivant :

Fr. 45.-	jusqu'à 1 "
Fr. 75.-	jusqu'à 1 ¼ "
Fr. 120.-	jusqu'à 1 ½ "
Fr. 210.-	jusqu'à 2 "
Fr. 300.-	jusqu'à 2 ½ "
Fr. 450.-	jusqu'à 3 "
Fr. 1'000.-	au-dessus

#### b) Chantiers

CHF 100.- location compteur (taxe unique)

##### **Tarifs forfaitaires (sans compteur)**

Robinet de jardin	CHF 75.-
Eau de construction	CHF 100.-
Forains	CHF 30.- la première semaine, CHF 20.- les suivantes

##### **Consommation – part variable**

La part variable, calculée sur le nombre de m<sup>3</sup> d'eau consommée, est fixée par le Conseil municipal dans une fourchette qui va d'au minimum CHF 1.50 à CHF 1.75 au maximum hors TVA par m<sup>3</sup> relevé annuellement au compteur.



***Dispositions transitoires avant la pose de compteurs***

***B. Tarifs transitoires pour les raccordements dans l'attente de la pose du compteur***

**Taxes de raccordement au réseau**

Idem tarif normal

**Tarif de consommation à l'usage domestique et industriel sans compteur (transitoire)**

Ménage 2 personnes	CHF 200.-	Etablissement la Fontanelle	CHF 200.-
Ménage 1 personne (80%)	CHF 160.-	Base établie (10 x CHF 20.-)	CHF 400.-
Famille avec enfants à charge	CHF 200.-		
Famille avec enfants CHF 20.-/personne	CHF 200.-	Etablissement public	
Soit 1 enfant	CHF 40.-	Café y compris ménage	CHF 400.-
		Chalet et appartement	CHF 160.-

PROJET